

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, jeudi 19 décembre 2019 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.**

**Etaient présents** : M SAUSY A., PIRUS S., GAMBS J.-M., BELVO M., MM. MALLINGER F., JEUNET D., Mme MARX D., M. THEOBALD M., Mme MULLET M.

**057/2019 - Avenant n° 2 – Peintures Bernard – Lot N° 8 – Peintures et sols souples / Ecole Primaire de Montenach**

Le Maire expose, dans le cadre des travaux de l'Ecole primaire de Montenach, un avenant N°2 est nécessaire pour la plus-value pour révision, enduisage, ponçage et mise en peinture de murs dans la chaufferie suite à modification du plafond coupe-feu, soit la somme de 525.00 € H.T.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant. - BP Principal – Art. 2313/058 - Année 2019.

**058/2019 - Avenant n° 2 – Ferma B CREATION– Lot N° 4 – Menuiseries extérieures Alu / Ecole Primaire de Montenach**

Le Maire expose, dans le cadre des travaux de l'Ecole primaire de Montenach, un avenant N°2 est nécessaire pour le paiement de fourniture et pose d'un garde-corps droit sans main courante avec remplissage par barreaudage en fer plat pour protection de l'accès au bord du ruisseau. Finition thermolaquée, soit la somme de 2 890.00 € HT.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant. - BP Principal – Art. 2313/058 - Année 2019.

**059/2019 - Avenant n° 1 – Capdouze - Lot N° 5 – Menuiserie intérieure / Ecole Primaire de Montenach.**

Le Maire expose, dans le cadre des travaux de l'Ecole primaire de Montenach, un avenant N°1 est nécessaire pour le paiement de la moins-value pour la non réalisation des éléments suivants : façades gaines techniques, trappes, tableau scolaire, organigramme phrase chantier, bandes horizontales, soit la somme de - 3800.00 € H.T.

Et la plus-value pour la réalisation des éléments suivants :

étagères salle d'eau, remplacement de la porte pleine par porte vitrée sur les ensembles salle de classe, fourniture et pose de 3 films adhésifs dépolis gris, fourniture et pose de 2 caissons cache nourrice, soit la somme de 3 236.00 € H.T

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant. - BP Principal – Art. 2313/058 - Année 2019.

**060/2019 - Avenant n° 1 – Baticoncept - Lot N° 6 – Platerie – Cloisons - Doublage – Faux-plafonds -/ Ecole Primaire de Montenach.**

Le Maire expose, dans le cadre des travaux de l'Ecole primaire de Montenach, un avenant N°1 est nécessaire pour le paiement de l'isolant complémentaire pour gestion des malfaçons sur niveau dalle et compensation niveau isolant doublage, soit la somme de 875.00 € H.T

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant. - BP Principal – Art. 2313/058 - Année 2019.

### **061/2019 – Adoption des statuts communautaires / CCB3F**

Le Maire expose que suite à la fusion, il convient d'adopter les statuts de la CCB3F joints en annexe qui sont indispensables pour garantir la légalité des actions de la CCB3F.

Le délai pour la mise en œuvre de la procédure d'adoption dérogatoire étant forclus, les statuts devront être adoptés à la majorité concordante du conseil communautaire et des 2/3 des communes représentant la moitié de la population (ou l'inverse).

Après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, le conseil municipal adopte ces statuts à l'unanimité.

### **062/2019 – Attribution d'un marché public et renouvellement des équipements électriques de la station de reprise – Travaux de sécurisation du réseau d'eau.**

Dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau d'eau potable, et après un appel d'offres par procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, la Commission de Travaux réunie en date du 19 Décembre 2019,

-a retenu la société suivante : ETS MOLARO, pour un montant de 404 516.85 € H.T.

-et accepte le devis AEP - renouvellement des équipements électriques de la station de reprise - du SIDEET en date du 03.09.2019 pour un montant de 29 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses seront inscrites au budget eau de l'année 2019/2020 – Art.2315.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,